

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 1

Artikel: L'institut "Henry-Dunant"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INSTITUT «HENRY-DUNANT»

Dans leur session de décembre 1963, les Chambres fédérales ont voté sans opposition l'octroi d'un don de 8,8 millions de francs accordé par la Confédération à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de son Centenaire.

Ce don a été consenti dans un but bien déterminé: offrir au Comité International de la Croix-Rouge, grâce à un droit de superficie accordé par le canton de Genève, un bâtiment qui sera construit à proximité de son siège actuel, au 7 de l'avenue de la Paix, à Genève. La plus grande partie de cet immeuble sera remise en toute propriété au CICR et abritera l'**Agence centrale de recherches** dont les nouveaux locaux auront

une superficie quatre fois plus grande que les locaux actuels, tandis que le reste sera mis à disposition de l'**Institut Henry-Dunant**.

« Ce geste de la part de la Suisse à l'égard de l'institution qui contribue le mieux à son rayonnement mondial s'imposait en cette année commémorative », ont déclaré les autorités.

L'Institut Henry-Dunant?

De quoi s'agit-il en fait, quels seront ses buts?

Donnons la parole au Professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, à l'initiative duquel cet Institut devra sa création.

« Le don que le Gouvernement suisse vient d'accorder si généreusement à la Croix-Rouge internationale permettra de fonder un Institut de la Croix-Rouge internationale qui portera le nom d'Institut Henry Dunant en hommage à la mémoire du promoteur de notre mouvement.

La « Croix-Rouge internationale » serait représentée, en l'occurrence, par les trois institutions Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse: le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge suisse.

L'idée de créer à Genève un Institut central de la Croix-Rouge a été émise à plusieurs reprises. Il fallait cependant une occasion extraordinaire pour qu'elle prît corps. Cette occasion nous a été fournie par la commémoration du Centenaire de la Croix-Rouge.

Le vœu d'avoir à Genève, berceau de la Croix-Rouge, un centre culturel permettant de développer l'idée de la Croix-Rouge sur un plan international s'est consolidé, en Suisse, au cours des travaux préparatoires du Centenaire. Pendant cette période de préparatifs, qui s'est étendue sur près de trois ans, les trois institutions de la Croix-Rouge dont le siège se trouve en Suisse ont en effet collaboré très étroitement, après avoir constitué en commun une Commission du Centenaire.

Cette collaboration s'est déroulée dans une atmosphère fort amicale et cordiale, empreinte du meilleur esprit Croix-Rouge. Nous sommes réellement devenus « tutti fratelli » et j'ose dire que cette amitié sera durable

et demeurera le lien qui unira nos trois organisations de la Croix-Rouge et favorisera une compréhension mutuelle et une coopération efficace.

Le désir de voir la création d'un Institut commun de la Croix-Rouge a d'autres motifs encore. Celui, notamment, de posséder un souvenir durable de la Commémoration du Centenaire, sous forme d'un Institut dont le but principal sera de promouvoir l'idée de la Croix-Rouge et d'entretenir le feu sacré allumé par ces manifestations.

Sur le plan pratique, nous désirons que l'Institut Henry-Dunant constitue en quelque sorte un musée permanent de la Croix-Rouge, un centre d'information et de documentation désormais indispensable, un lieu où pourront se dérouler des séminaires et des rencontres, un lieu aussi qui permettra de poursuivre des études et de former les cadres dont la Croix-Rouge aura de plus en plus besoin.

Cet Institut devra aussi représenter un but de visite pour tous ceux qui viennent à Genève en vue d'y effectuer des recherches historiques dans le domaine de la Croix-Rouge.

*

Le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse expriment leur profonde reconnaissance au Conseil fédéral pour ce don magnifique qui leur est fait en l'année du Centenaire et qui permettra de réunir dans un même temple tous les amis de la Croix-Rouge: un temple érigé à la gloire de notre Mouvement et à celle de son promoteur: Henry Dunant. »